

La Foire au Matériel Agricole se tient toujours le 1er Dimanche de Mai

Cette année le Dimanche 3 Mai . La foire a lieu uniquement le Dimanche.

Si vous désirez participer à cette manifestation, **Inscription avant le 30 mars 2020**,

Votre règlement, le KBIS et votre assurance doit nous être envoyé par courrier à

Syndicat d'Initiative de Baraqueville

Place François Mitterrand

12160 BARAQUEVILLE

Nous avons réservé un espace sur lequel vous pourrez vous installer, à réception de votre dossier complet, nous vous communiquerons votre numéro.

REGLEMENT GENERAL DE LA FOIRE
AU MATERIEL AGRICOLE DE BARAQUEVILLE

Vous devez impérativement avoir souscrit un contrat d'assurance qui garantit l'ensemble des responsabilités civiles découlant de votre activité professionnelle. En outre cette couverture d'assurance doit être suffisante, notamment , pour garantir les risques liés à la participation à la foire du 1er dimanche de mai à Baraqueville en qualité d'exposant et valable pour la durée de la manifestation. Excepté le cas de malveillance, vous renoncerez à tout recours contre l'organisateur. Vous vous engagez à prendre toutes les dispositions que vous jugerez utile pour assurer les dommages que vous pourriez subir.

N.B.

1° le montant des droits de place est exigé lors de la demande d'inscription.

2° Toutes les personnes qui participent à l'organisation de la Foire prêtent leur concours bénévolement : nous souhaiterions que vous les traitiez avec la courtoisie que mérite leur dévouement.

Tarifs Forains :

* 7 Euros le mètre linéaire

* forfait pour Forains avec RESTAURATION RAPIDE :

100.00 Euros pour une façade de 6 mètres linéaires

+ 7 Euros par mètre supplémentaire